

Date :

## FICHE DE RESULTAT DES TRANSFERTS INTERINSULAIRES D'HUITRES PERLIERES \*

(à retourner à la DRM BP 20-98713- PAPEETE / [prod.perli.drm@administration.gov.pf](mailto:prod.perli.drm@administration.gov.pf) / 40 54 00 30)

*Conformément à la Loi du Pays n°2017-16 du 18 juillet 2017 modifiée,  
Le non retour de cette fiche entraîne le refus à toute nouvelle demande de transfert d'huîtres perlières*

NOM -PRENOMS- Société :

ILE/numéro exploitant

Autorisation de transfert n°

Ile de DEPART :

Ile de DESTINATION :

Date(s) de transfert :

TYPE DE SUPPORT D'ORIGINE DES HUÎTRES TRANSFERÉES	NOMBRE	TAILLE mini-maxi (cm)	TAUX DE MORTALITÉ D'HUÎTRES EN %				OBSERVATIONS
			A DESTINATION	UN MOIS APRES	2 MOIS APRES	3 MOIS APRES	
COLLECTEUR							
DETROQUAGE							
TOTAL							

\*Le tableau doit être transmis à la DRM dans un délai de six(6) mois après le transfert

VISA DU MAIRE DE L'ÎLE D'ARRIVÉE